

Chargé de mission « Parcours de l'enfant » (H/F)



Titulaire ou contrat de 3 ans



Chaumont (52)



Fin de publicité : 19/06/2025

<u>Temps de travail et fondement juridique :</u>	<u>Rémunération brute mensuelle :</u>
Temps de contrat : 39h/semaine Fondement juridique du candidat contractuel : <i>Contrat de projet (article L332-24 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3 alinéa II loi 84-53)</i>	Attaché – assistant socio-éducatif – infirmier - puéricultrice Echelon 1 : 1 944,50€ R.I.F.S.E.E.P. : 532,00 € <i>Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire du grade renseigné. Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.</i>

Missions du service – positionnement de l'agent : *Vous pouvez demander la fiche de poste complète.*

Le titulaire du poste Chargé de mission « Parcours de l'enfant » est placé sous la responsabilité directe du chef du service enfance jeunesse. Il travaille en lien étroit au sein de ce service avec le responsable de l'unité suivi administratif, archives transports et le responsable de l'unité partenaires et lieux d'accueil.

Tâches confiées :

En lien avec les responsables adjoints des Maisons des Solidarités Départementales en charge des mesures de garde, avec les référents Aide Sociale à l'Enfance en charge de l'accompagnement des enfants confiés, et sous la responsabilité directe du Chef du Service Enfance Jeunesse, le chargé de mission Parcours de l'enfant assure un ré examen du projet pour l'enfant (PPE) confié au Département de la Haute-Marne sur les plans technique, administratif et juridique. Ce ré examen doit permettre le cas échéant, de faire procéder dans les meilleurs délais, aux ajustements du parcours de l'enfant, rendus nécessaires au vu des besoins de ce dernier.

Ainsi sa mission sera partagée en 2 phases :

- Une phase « diagnostic » dans cette phase, le professionnel devra, pour l'ensemble des situations des enfants confiés, et en lien avec le responsable adjoint en charge des mesures de garde de la Maison des Solidarités Départementales concernée, interroger la pertinence du parcours proposé à l'enfant et
- une phase « suivi des ajustements » Dans cette phase, s'appuyant sur son expertise technique et en lien avec le responsable ASE de la Maison des Solidarités Départementales concernée, le chargé de mission devra s'assurer que les ajustements nécessaires repérés ont été effectués.

Le repérage des situations par le chargé de missions permettra d'alimenter les instances d'aide sociale à l'enfance dont la création est à ce jour en réflexion, à savoir : la commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs de moins de vingt et un ans pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ; la Commission d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC) ; l'Observatoire Départementale de Protection de l'Enfance.

Le chargé de missions aura en charge l'animation de ces instances et la contribution aux travaux menés.

Profil recherché :

- **BAC+3 et une expérience d'au moins 5 ans au sein d'une collectivité dans le domaine social,**
- vous possédez une connaissance des politiques sociales et de leur cadre réglementaire, des dispositifs de droit commun,
- vous faites preuve d'autonomie dans le travail et développez des projets innovants ;
- vous appréciez travailler de manière transversale, vous êtes motivé par le travail en équipe et en partenariat ;
- vous faites preuve d'une capacité d'analyse et de distanciation par rapport aux situations ;
- vous avez de grande qualité rédactionnelle et d'animation de réunion
- vous savez travailler en mode projet et décliner des objectifs ;
- vous faites preuve de disponibilité.
- permis de conduire B.

Pourquoi nous rejoindre ?

Les plus : Tickets restaurants, association amicale, contrat de groupe et participation mutuelle, prévoyance obligatoire et CNAS.

Organisation de travail : Travail sur 5 jours en moyenne, 39h00, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public. Horaires fixes : 09h00-11h30 14h15-16h45 et le vendredi 16h00. 22 jours RTT et 25 jours de congés annuels.

Possibilité, sous réserve de nécessité de service d'effectuer 40 jours de **télétravail** sur 12 mois (versement d'une indemnité de télétravail) – Possibilité de versement du forfait mobilité durable.

Comment candidater ?

et adresser votre candidature à contact.recrutement@haute-marne.fr
 Lettre de motivation, curriculum vitae et recueil de consentement des données exigés.